

Il me semble de la plus haute importance que nous protégeons cette industrie au moyen d'un droit d'exportation, et conséquemment c'est avec beaucoup de plaisir que j'ai appuyé les députations qui sont venues ici pour demander que ce droit soit établi. J'ai recommandé l'imposition d'un droit de \$2.00 sur les billots de pin, avec pouvoir pour le gouvernement de l'élever jusqu'à trois piastres. Je prétends que l'effet du droit de \$2.00 imposé sur les billots de pin pendant la dernière session a été décidément favorable au pays et aux commerçants de billots, comme l'a démontré mon honorable ami de Perth-Nord (M. Hesson). L'honorable député a dit que ce droit est de \$1.00. Mon impression est qu'il était de \$2.00, avec pouvoir pour le gouvernement de l'élever jusqu'à \$3.00. L'effet de ce droit a été d'empêcher l'expédition des billots de pin du Canada aux Etats-Unis et d'encourager nos gens à couper ces billots en dedans des limites du pays. Tel a été le résultat de la taxe sur les billots depuis, et je suis convaincu que l'imposition d'un droit semblable, même d'un droit de \$1.00 par mille sur les billots de pin, aurait un effet analogue. Nous produirions l'article manufacturé et l'imposition du droit tendrait à empêcher nos nationaux de vendre leur bois aux Américains pour le leur faire manufacturer. En adoptant cette politique relativement aux billots d'orme, nous ferions savoir à ceux qui vivent de l'autre côté de la frontière qu'ils ne peuvent pas continuer à dépouiller cette partie du pays par ce genre d'affaires. Je dois dire que j'ai appris avec beaucoup de regret que l'honorable ministre des finances avait décidé d'abolir ce droit. J'ai compris, toutefois, après avoir entendu les remarques de l'honorable ministre, qu'il a étudié la question et que si elle se présente une autre année, il imposera un droit d'exportation. J'admets qu'il y a quelque force dans l'argument de l'honorable député de Middlesex, qui dit qu'il serait injuste de profiter du travail de ceux qui ont passé l'hiver dans les bois pour imposer un droit sur les billots qu'ils ont préparés pour les expédier à leurs moulins aux Etats-Unis. Mais les démarches qui ont été faites et les déclarations des ministres feront comprendre à ces gens, je l'espère, que la question a reçu l'attention du gouvernement et qu'il est disposé à s'en occuper. J'espère aussi que l'on donnera au gouvernement des preuves qui le convaincront qu'il est désirable d'imposer un droit d'exportation. Il y a plusieurs parties du pays qui produisent des espèces de bois dur, comme par exemple la région que l'honorable député de Cornwall va ouvrir au moyen d'un chemin de fer. J'espère donc que le gouvernement va considérer la question, et trouvera un moyen d'imposer un droit sur cet article et de favoriser par là le commerce et les ouvriers le plus possible, afin que l'on change le bois en argent.

M. EDWARDS : Depuis le commencement de la session jusqu'à ce moment je n'ai pas pris le temps de la Chambre un seul instant, et je ne voudrais pas faire un long discours dans le moment. Je dois déclarer que j'approuve fortement le gouvernement d'avoir retiré le droit proposé sur l'exportation des billots d'orme. Mon honorable ami d'Ottawa (M. Perley) qui vient de reprendre son siège est un protectionniste. Il désire imposer des droits protecteurs sur tout ce que les cultivateurs importent dans le pays, mais il désire aussi imposer un droit d'exportation sur leurs produits. Je prétends que les ormes qui poussent sur la terre d'un cultivateur sont autant sa propriété et ses produits que son blé, son orge, ses pois et tout ce qu'il récolte, et qu'on lui causerait un grand tort en imposant un droit d'exportation sur ces produits. Pour mettre ce principe à effet d'une manière complète, il serait tout aussi raisonnable de dire que le blé ou l'orge de ce pays devrait être manufacturé dans ce pays ; que nous ne les exporterons pas quand ils seront récoltés, mais que nous les manufacturerons en aliments.

Je crois que cela serait tout à fait illogique, et je crois qu'il serait également illogique d'imposer ce droit d'exportation sur les billots d'orme.

M. PERLEY (Ottawa)

Maintenant je demanderai à l'honorable député d'Ottawa (M. Perley) s'il aimerait que l'on appliquât entièrement les principes qu'il prône, parce que si on les appliquait le bois qu'il vend et que je vends ne pourrait pas être exporté en planches ou en madriers, mais il devrait être manufacturé en fenêtres, en portes et en d'autres articles de ce genre.

M. PERLEY (Ottawa) : Je n'ai pas pris cette position du tout. J'ai prétendu que le manufacturier doit être protégé.

M. EDWARDS : Que nos planches et nos madriers, au lieu d'être exportés dans cette forme, devraient être manufacturés en fenêtres, portes, persiennes, boîtes et autres articles de ce genre.

M. MILLS (Bothwell) : Et cela donnerait de l'emploi aux ouvriers.

M. EDWARDS : Ensuite quant à l'idée qui semble exister dans l'esprit d'un certain nombre que les Américains auraient à payer ce droit d'exportation à la place des habitants de ce pays, je dis que cette idée est entièrement fausse. Le temps n'est pas arrivé où notre bois de construction sera d'absolue nécessité pour les Américains, et il n'est pas encore près d'arriver. Un grand nombre de gens croient que le prix de notre bois est fixé en ce pays, mais cela est une erreur. Le prix est fixé sur le marché américain, et nous n'avons pas un mot à dire là dessus. Les billots d'orme ne sont pas une chose nécessaire au peuple des Etats-Unis. Pour eux, toute cette question est une simple question de transport, parce que dans les Etats du Sud il y a beaucoup plus de bois qu'ici, et que nos voisins cherchent simplement à avoir le bois dont le transport leur coûte le moins cher.

Je dis que nous commettrions une grande injustice à l'égard de la classe agricole à laquelle le pays doit plus qu'à toutes les autres réunies, si nous imposons un droit d'exportation sur les billots d'orme. Je suis réellement content que le gouvernement ait jugé à propos de retirer cette taxe, et j'espère qu'il n'arrivera rien dans la vacance pour déterminer le gouvernement à changer d'opinion. Il n'a pas besoin de craindre d'être défait sur une question de ce genre. Quant à moi, je puis dire que je suis venu ici pour recommander ce que je crois être dans l'intérêt du pays et non pas ce qui peut être l'intérêt d'un parti, et lorsque le gouvernement fera comme aujourd'hui relativement à cette question de justice pour une classe qui a fait plus pour le pays que n'importe quelle autre—la classe agricole—lorsque dis-je, le gouvernement agira ainsi, il aura toujours mon appui cordial.

M. ARMSTRONG : J'ajoute mes félicitations à celles de l'honorable préopinant pour approuver le ministre des finances de l'attitude qu'il a prise en cette affaire. Je suis très content qu'il ait jugé à propos de retirer cet impôt oieux. Cela prouve qu'après avoir été ballotté pendant tant d'années sur la mer de la politique, il n'a pas perdu tout sentiment d'humanité et qu'il a des sentiments de sympathie pour les classes laborieuses du pays. L'honorable député de Perth-Nord (M. Hesson) et l'honorable député de Hamilton (M. Brown) ont fait de brillants discours pour démontrer les grands avantages que l'imposition de ce droit apporterait à une certaine classe de la société. L'honorable député de Hamilton a dit que le prix de ces billots est de \$3 par mille, et je crois que l'honorable député de Perth a corroboré cette assertion. Cependant, pendant les deux dernières années on a coupé de ces billots sur ma terre, et le plus haut prix qu'on a payé a été \$1.75 par mille, bien qu'il y ait deux moulins à une distance de moins de 4 milles de l'endroit où ils ont été coupés. Je puis dire que je n'ai pas d'intérêt dans cette question, parce que je ne retire pas un sou de bénéfice de cela, attendu que je laisse enlever le bois pour faire défricher ma terre, et ceux qui prennent le bois n'ont